



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique sociale

Question au Gouvernement n° 2363

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question, qui s'adresse à M. Jacques Barrot, concerne l'Europe sociale.

Comment, à l'occasion de l'anniversaire du traité de Rome, ne pas exprimer le sentiment que la construction européenne est déséquilibrée et que nous n'avons pas su édifier le pilier de l'Europe sociale ?

En 1989, lors de la présidence française, alors que j'occupais, monsieur le ministre du travail, les fonctions qui sont actuellement les vôtres (« Ah ! » sur plusieurs bancs) ...

M. Jean-Yves Le Deaut. On s'en souvient !

M. Jean-Pierre Soisson. ... le conseil des affaires sociales a élaboré la charte des droits des travailleurs européens, qui a été adoptée par le Conseil européen de Strasbourg. Pres de dix ans après, les principales dispositions de cette charte ne sont pas appliquées et l'Europe boite.

L'an dernier, le Gouvernement a élaboré un memorandum qui définit les conditions d'un progrès de l'Europe sociale. Il n'a guère été accueilli favorablement par nos partenaires européens. Le moment n'est-il pas venu de le relancer ?

En second lieu, après l'annonce de la fermeture de l'usine de Vilvorde, les ministres européens des affaires sociales se sont réunis. La présidence néerlandaise aurait évoqué la possibilité d'une rencontre entre les partenaires sociaux au niveau européen et je crois que la relance de la négociation collective représente, dans le malaise actuel, une chance pour l'Europe.

Etes-vous prêt à la proposer au nom de la France ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Soisson, vous avez raison de faire remarquer que c'est aujourd'hui l'anniversaire du traité de Rome. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Depuis, l'Europe sociale a cheminé.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un chemin de croix !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Elle a progressé, mais peut-être pas autant qu'il le faudrait.

Effectivement, monsieur Soisson, vous avez été l'auteur de la charte des droits sociaux (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), et il faut rappeler que la présidence française du premier semestre 1995 a obtenu l'introduction de la dimension sociale dans le commerce international. Par ailleurs, Anne-Marie Couderc et moi-même sommes bien placés pour rappeler l'existence de la directive sur le détachement et de la directive sur le congé parental.

Le Président de la République a, lui aussi, par le memorandum français pour le modèle social européen, qui a été communiqué à Turin, montré la volonté française d'aller beaucoup plus loin dans cette voie.

Le modèle social européen, c'est l'adaptation négociée dans le dialogue social. À Rotterdam, le 14 mars, Anne-Marie Couderc s'est donc jointe, au nom du Gouvernement français, à la proposition néerlandaise pour qu'il y ait, d'ici à la prochaine rencontre des ministres du travail, une concertation très étroite entre les États, les

partenaires sociaux et la Commission.

Nous espérons en effet qu'à la faveur de cet anniversaire, l'Europe sociale progressera. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question, qui s'adresse à M. Jacques Barrot, concerne l'Europe sociale.

Comment, à l'occasion de l'anniversaire du traité de Rome, ne pas exprimer le sentiment que la construction européenne est déséquilibrée et que nous n'avons pas su édifier le pilier de l'Europe sociale ?

En 1989, lors de la présidence française, alors que j'occupais, monsieur le ministre du travail, les fonctions qui sont actuellement les vôtres (« Ah ! » sur plusieurs bancs) ...

M. Jean-Yves Le Deaut. On s'en souvient !

M. Jean-Pierre Soisson. ... le conseil des affaires sociales a élaboré la charte des droits des travailleurs européens, qui a été adoptée par le Conseil européen de Strasbourg. Pres de dix ans après, les principales dispositions de cette charte ne sont pas appliquées et l'Europe boite.

L'an dernier, le Gouvernement a élaboré un memorandum qui définit les conditions d'un progrès de l'Europe sociale. Il n'a guère été accueilli favorablement par nos partenaires européens. Le moment n'est-il pas venu de le relancer ?

En second lieu, après l'annonce de la fermeture de l'usine de Vilvorde, les ministres européens des affaires sociales se sont réunis. La présidence néerlandaise aurait évoqué la possibilité d'une rencontre entre les partenaires sociaux au niveau européen et je crois que la relance de la négociation collective représente, dans le malaise actuel, une chance pour l'Europe.

Etes-vous prêt à la proposer au nom de la France ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Soisson, vous avez raison de faire remarquer que c'est aujourd'hui l'anniversaire du traité de Rome. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Depuis, l'Europe sociale a cheminé.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un chemin de croix !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Elle a progressé, mais peut-être pas autant qu'il le faudrait.

Effectivement, monsieur Soisson, vous avez été l'auteur de la charte des droits sociaux (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), et il faut rappeler que la présidence française du premier semestre 1995 a obtenu l'introduction de la dimension sociale dans le commerce international. Par ailleurs, Anne-Marie Couderc et moi-même sommes bien placés pour rappeler l'existence de la directive sur le détachement et de la directive sur le congé parental.

Le Président de la République a, lui aussi, par le memorandum français pour le modèle social européen, qui a été communiqué à Turin, montré la volonté française d'aller beaucoup plus loin dans cette voie.

Le modèle social européen, c'est l'adaptation négociée dans le dialogue social. À Rotterdam, le 14 mars, Anne-Marie Couderc s'est donc jointe, au nom du Gouvernement français, à la proposition néerlandaise pour qu'il y ait, d'ici à la prochaine rencontre des ministres du travail, une concertation très étroite entre les États, les partenaires sociaux et la Commission.

Nous espérons en effet qu'à la faveur de cet anniversaire, l'Europe sociale progressera. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Soisson Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2363

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 mars 1997, page 2235

Réponse publiée le : 26 mars 1997, page 2235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 1997